



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N°61/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE TRIENNALE 2023-2025 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE GUYANE (AUDEG) ET LA CACL.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DU-BOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine

PROCURATIONS : **BAFAU Serge** a donné procuration à TORVIC Eliodore - **Daniel CASTOR** a donné procuration à GRISET KHAN Farah – **DAOUDI Yahya** a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – **Chester LEONCE** a donné procuration à Nestor GOVINDIN - **Sandra TROCHIMARA** a donné procuration à Serge SMOCK – **Sandrine JACQUES** a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER – **AZER Monique** donne procuration à SIGER Corinne

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – ADELSON Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Phi-
---------	---

	lippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor - GRISSET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine - BAFAU Serge - Daniel CASTOR – DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES – AZER Monique -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Considérant le programme partenarial engagé entre l'AUDEG et les collectivités de Guyane ;

Considérant la volonté de mettre en œuvre des projets cruciaux pour le développement maîtrisé, concerté et partagé de l'agglomération ;

Considérant que les analyses fournies par l'AUDEG ont été de très grande qualité et ont permis à la CACL de définir les nouvelles orientations en matière d'aménagement sur le territoire de l'agglomération ;

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat engagé entre l'AUDEG et la CACL par une nouvelle convention cadre triennale 2023-2025, couvrant l'ensemble de la période du programme triennal de l'agence ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Habitat et aménagement » réunie en séance le 20 Octobre 2023 ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Finances » réunie en séance le 22 Avril 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en séance le mercredi 24 Avril 2024 ;

Entendu le **Rapport N° 61/2024/CACL** du Président relatif à « l'Approbation de la convention cadre triennale 2023-2025 entre l'agence d'urbanisme et de développement de Guyane (AUDEG) et la CACL de 450 000 euros ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De donner acte au Président de son **Rapport N° 61/2024/CACL** portant sur l'approbation de la convention cadre triennale 2023-2025 CACL-AUDEG.

ARTICLE 2

D'approuver le programme de la convention cadre triennale 2023-2025 CACL-AUDEG et l'attribution de la subvention sur la base des crédits fléchés répartis de la manière suivante :

- 150 000 euros au titre de l'année 2023
- 150 000 euros au titre de l'année 2024
- 150 000 euros au titre de l'année 2025.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 26 Avril 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK